



MAIRIE DE  
SIX-FOURS-LES-PLAGES

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

<b>MEMBRES EN EXERCICE : 39</b>
---------------------------------

**Séance du mercredi 20 février 2019**

Présents : 30
---------------

Le vingt février deux mille dix neuf à 16h31, le CONSEIL MUNICIPAL de SIX-FOURS-LES-PLAGES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

Sous la présidence de Monsieur VIALATTE Jean-Sébastien, Député honoraire, Maire,.

**Etaient Présents :** Monsieur VIALATTE, Monsieur MULE, Madame ROSTAGNO, Madame DUCASSE, Monsieur MERCHEYER, Madame ANTONINI, Monsieur DRAVETON, Madame THIRY, Madame GIORDANO, Monsieur PEREZ, Madame QUIN, Monsieur FABRE, Madame ESPINASSE, Madame ENGELMANN, Madame MAHIEU, Madame CAPRILE, Docteur MARGUERITTE, Madame AGUILLON, Monsieur BAISSAT, Madame CASAGRANDE, Maitre KUNTZ, Madame CASSAR, Madame HAMM-CREVAU, Monsieur SINISCALCO, Monsieur GIMENEZ, Monsieur BOCCALETTI, Monsieur JACHETTA, Madame JULLIEN, Madame BERGEOT-PENNACCHIO, Monsieur TAMBURI.

**Procurations :** Monsieur Thierry MAS SAINT GUIRAL à Madame Agnès ROSTAGNO, Monsieur Joël TONELLI à Madame Dominique ANTONINI, Monsieur Denis PERRIER à Madame Fabiola CASAGRANDE, Monsieur Philippe GUINET à Monsieur Gil BAISSAT, Monsieur Jean-Philippe PASTOR à Madame Régine AGUILLON, Docteur Bruno ROURE à Madame Jocelyne CAPRILE, Madame Béatrice BROTONS à Docteur Guy MARGUERITTE, Maitre Jérémy VIDAL à Madame Sylvie MAHIEU.

**Absents :** Monsieur NAVARRO.

**Excusés :**

**Arrivé(es) en cours de séance :** M. MERCHEYER avant vote de la délibération n°1 à 16h34

**Secrétaire de Séance :** Madame Cassar

**Clôture de la Séance :** 17h57

AFFAIRE N°1

DELIBERATION N°15423

RAPPORTEUR : Jean-Sébastien VIALATTE

**APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE EN DATE  
DU 12 DECEMBRE 2018**

Vu l'avis exprimé par les commissions HORS COMMISSION

**Arrivée de Monsieur Mercheyer à 16h34 avant le vote  
LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE**

**DECIDE**

**D'ADOPTER** Le dit compte rendu

\*\*\*\*\*

AFFAIRE N°2

DELIBERATION N°15424

RAPPORTEUR : Jean-Sébastien VIALATTE

**PRESENTATION DU COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE  
DANS LE CADRE DE LA DELEGATION DE POUVOIRS DU CONSEIL  
MUNICIPAL AU MAIRE DU 22.04.14 ET CE DEPUIS LE 12 DECEMBRE 2018**

Vu l'avis exprimé par les commissions CULTURE, TOURISME

**Après débat contradictoire  
LE CONSEIL MUNICIPAL**

**PREND ACTE** du compte-rendu des décisions présentées ci dessus

\*\*\*\*\*

AFFAIRE N°3

DELIBERATION N°15425

RAPPORTEUR : Agnès ROSTAGNO

**RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES - EXERCICE 2019**

Vu l'avis exprimé par les commissions FINANCES

**Il a été mis sur table une modification du tableau de la page 8 du rob**

**Après débat contradictoire**

**LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE DES SUFFRAGES  
VALABLEMENT EXPRIMES**

**8 abstentions : Madame Hamm-Crevau, Monsieur Siniscalco, Monsieur Gimenez,  
Monsieur Boccaletti, Monsieur Jachetta, Madame Jullien, Madame Bergeot-  
Pennacchio, Monsieur Tamburi**

**DECIDE**

**D'APPROUVER** La présente délibération qui permet de prendre acte de la tenue du débat  
d'orientations budgétaires sur la base du rapport exposé ci-dessus.

\*\*\*\*\*

AFFAIRE N°4

DELIBERATION N°15426

RAPPORTEUR : Jean-Sébastien VIALATTE

**TOULON PROVENCE MEDITERRANEE - RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET  
LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COMMUNAUTAIRE -  
EXERCICE2017**

Vu l'avis exprimé par les commissions ENVIRONNEMENT, PROPLETE

**Après débat contradictoire  
LE CONSEIL MUNICIPAL**

**PREND ACTE** De la présentation du rapport annuel sur le prix et la  
qualité du service public d'assainissement  
communautaire pour l'exercice 2017

\*\*\*\*\*

AFFAIRE N°5

DELIBERATION N°15427

RAPPORTEUR : Jean-Sébastien VIALATTE

**TOULON PROVENCE MÉDITERRANÉE - RAPPORT ANNUEL SUR LA QUALITÉ ET LE PRIX DU SERVICE PUBLIC DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS - EXERCICE 2017**

Vu l'avis exprimé par les commissions ENVIRONNEMENT, PROPRETE

**Après débat contradictoire**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**PREND ACTE** du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés pour l'année 2017

\*\*\*\*\*

AFFAIRE N°6

DELIBERATION N°15428

RAPPORTEUR : Jean-Sébastien VIALATTE

**SUBVENTION EXCEPTIONNELLE LYCEE PAUL LANGEVIN - VOYAGE EN ITALIE**

Vu l'avis exprimé par les commissions SPORTS, JEUNESSE

**LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE**

**DECIDE**

**D'ATTRIBUER** Une subvention exceptionnelle d'un montant de 1080 euros au foyer socio-éducatif pour l'organisation d'un voyage scolaire en Italie.

**DE DIRE** Que les crédits seront prévus au budget de la commune 2019.

\*\*\*\*\*

AFFAIRE N°7

DELIBERATION N°15429

RAPPORTEUR : André MERCHEYER

**SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS LOCALES 2019 - SIX FOURS LE BRUSC FOOTBALL CLUB**

Vu l'avis exprimé par les commissions SPORTS, JEUNESSE

**LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE**

**DECIDE**

**D'ATTRIBUER** Une avance sur la subvention annuelle au Six-Fours le Brusc Football Club de 10 000 euros

**DE DIRE** que les crédits sont prévus au budget principal de la ville 2019

\*\*\*\*\*

AFFAIRE N°8

DELIBERATION N°15430

RAPPORTEUR : Yves DRAVETON

**PARTICIPATION DES DIFFERENTES COMMUNES AUX DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES MATERNELLES ET ELEMENTAIRES POUR LES ENFANTS N'HABITANT PAS LA COMMUNE - ANNEE SCOLAIRE 2017/2018**

Vu l'avis exprimé par les commissions SPORTS, JEUNESSE

**LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE**

**DECIDE**

**DE DEMANDER** Une participation aux charges de fonctionnement de 1313,68 Euros (Mille trois cent treize euros et 68 centimes) par élève aux communes de résidence des enfants scolarisés dans les écoles maternelles et élémentaires de la Ville de SIX-FOURS-LES-PLAGES, au titre de l'année scolaire 2017/2018.

**DE DIRE** Que la recette correspondante est inscrite au Budget Principal de la Ville.

\*\*\*\*\*

AFFAIRE N°9

DELIBERATION N°15431

RAPPORTEUR : Jean-Sébastien VIALATTE

**SIGNATURE DE LA CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION "GRANDIR ENSEMBLE" CRECHE "GROS CALINS" ET VERSEMENT D'UNE SUBVENTION POUR L'ANNEE 2019**

Vu l'avis exprimé par les commissions SPORTS, JEUNESSE

**LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE**

**DECIDE**

**D'ALLOUER** Une subvention de fonctionnement de 15 000 euros à l'association « Grandir Ensemble » crèche « Gros Calins »

**D'APPROUVER** Les termes de la convention avec l'association

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la dite convention

\*\*\*\*\*

AFFAIRE N°10

DELIBERATION N°15432

RAPPORTEUR : Guy MARGUERITTE

**SIGNATURE DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AVEC LA CAF POUR LE MULTI-ACCUEIL MUNICIPAL**

Vu l'avis exprimé par les commissions SPORTS, JEUNESSE

**LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE**

**DECIDE**

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer avec la CAF la convention d'objectifs et de financement concernant le multi-accueil pour la période du 01/09/2017 au 31/12/2019 .

\*\*\*\*\*

AFFAIRE N°11

DELIBERATION N°15433

RAPPORTEUR : Yves DRAVETON

**ATTRIBUTION D'UN FORFAIT ANNUEL DESTINE A COUVRIR LES ACTIVITES SOCIO-EDUCATIVES OU L'ACQUISITION DE MATERIEL PEDAGOGIQUE POUR LES ECOLES ELEMENTAIRES - ANNEE 2017/2018.**

Vu l'avis exprimé par les commissions SPORTS, JEUNESSE

**LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE**

**DECIDE**

**D'ATTRIBUER** Au titre de l'année scolaire 2017/2018, 10 Euros (DIX EUROS) par élève de participation communale aux activités socio-éducatives ou à l'acquisition de matériel pédagogique à chaque école élémentaire

**DE DIRE** Que la dépense correspondante sera prévue au budget de la Commune

\*\*\*\*\*

AFFAIRE N°12

DELIBERATION N°15434

RAPPORTEUR : Guy MARGUERITTE

**RENOUVELLEMENT DU CONTRAT ENFANCE JEUNESSE ENTRE LA VILLE DE SIX-FOURS ET LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU VAR 2018-2019-2020-2021**

Vu l'avis exprimé par les commissions SPORTS, JEUNESSE

**LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE**

**DECIDE**

**D'AUTORISER** M. Le Maire à renouveler le contrat et à signer la convention à intervenir, attributive de financements concernant le dispositif « Contrat Enfance Jeunesse » de la Caisse d'Allocations Familiales pour la période 2018-2019-2020-2021 et à percevoir les prestations de services annuelles de la Caisse d'Allocations Familiales, relatives au C.E.J.

\*\*\*\*\*

AFFAIRE N°13

DELIBERATION N°15435

RAPPORTEUR : Guy MARGUERITTE

**MODIFICATION DU REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT ET DU PROJET D'ETABLISSEMENT DE LA CRECHE FAMILIALE MUNICIPALE**

Vu l'avis exprimé par les commissions SPORTS, JEUNESSE

**LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE**

**DECIDE**

**D'ACCEPTER**

La modification du règlement de fonctionnement de la crèche familiale de la manière suivante :

- porter l'agrément à 72 places d'accueil maximum
- appliquer les nouvelles obligations vaccinales conformément au décret 2018-42 du 25/01/2018.
- appliquer une facturation à la demi-heure pour les heures supplémentaires

**D'ACCEPTER**

La modification du projet d'établissement de la crèche familiale de la manière suivante :

- porter l'agrément à 72 places d'accueil maximum
- appliquer les nouvelles obligations vaccinales du décret 2018-42 du 25/01/18

\*\*\*\*\*

AFFAIRE N°14

DELIBERATION N°15436

RAPPORTEUR : Jean-Sébastien VIALATTE

**DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - GESTION DE LA FOURRIERE AUTOMOBILE**

Vu l'avis exprimé par les commissions HORS COMMISSION

**LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE**

**DECIDE**

**D'APPROUVER**

le choix de Monsieur Le Maire, de retenir le groupement SARL BRENGUIER AUTOMOBILES PERE ET FILS / SARL SOCIETE D'EXPLOITATION DU GARAGE DU MIDI, représenté respectivement par Monsieur BRENGUIER Jean-Luc, gérant de la SARL BRENGUIER AUTOMOBILES PERE ET FILS et par Madame JEHAN Pascale, gérante de la SARL SOCIETE D'EXPLOITATION DU GARAGE DU MIDI, comme délégataire de la délégation de service public pour la gestion de la fourrière automobile

**DE FIXER**

les tarifs proposés ci-dessus et annexés à la convention

**D'APPROUVER**

les termes du contrat de délégation de service public et ses annexes à intervenir pour une durée de quatre ans

**D'AUTORISER**

Monsieur Le Maire ou son représentant à signer le contrat de délégation de service public et ses annexes à intervenir et à procéder aux mesures de publicité requises

\*\*\*\*\*

AFFAIRE N°15

DELIBERATION N°15437

RAPPORTEUR : Jean-Sébastien VIALATTE

**AUTORISATION DE CREATION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDE ENTRE LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE ET LA VILLE DE SIX-FOURS-LES-PLAGES POUR LES INTERVENTIONS D'HYGIENE DANS LES BATIMENTS ET LE LIEUX PUBLICS**

Vu l'avis exprimé par les commissions HORS COMMISSION

**LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE**

**DECIDE**

**D'AUTORISER** la constitution d'un groupement de commandes avec le Centre Communal d'Action Social (CCAS) de Six-Fours-les-Plages, la Commune étant coordonnateur, pour la passation du marché de service concernant les interventions d'hygiène, dans les bâtiments communaux et autres lieux publics

**D'APPROUVER** les termes de la convention de groupement de commandes ci-annexée  
**D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention relative à la constitution de ce groupement et toutes pièces afférentes.

\*\*\*\*\*

AFFAIRE N°16

DELIBERATION N°15438

RAPPORTEUR : Jean-Sébastien VIALATTE

**MODIFICATION DE LA CHARTE DES AGENTS TERRITORIAUX SPECIALISES DES ECOLES MATERNELLES**

Vu l'avis exprimé par les commissions SPORTS, JEUNESSE

**LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE**

**DECIDE**

**D'APPROUVER** La Charte des ATSEM modifiée telle qu'annexée à la présente délibération.

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la Charte des ATSEM modifiée.

\*\*\*\*\*

AFFAIRE N°17

DELIBERATION N°15439

RAPPORTEUR : Joseph MULE

**PROJET DE RENFORCEMENT DE LA CLOTURE DU CIMETIERE COURRENS AVEC MISE EN PLACE DE LINEAIRES SUPPLEMENTAIRES - AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL POUR SIGNER LA DEMANDE D'AUTORISATION D'URBANISME CORRESPONDANTE**

Vu l'avis exprimé par les commissions HORS COMMISSION

**LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE**

**DECIDE**

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la demande d'autorisation d'urbanisme pour le renforcement de la clôture du cimetière Courrens avec mise en place de linéaires supplémentaires ci-annexée ainsi que toutes les pièces qui en seraient la suite ou la conséquence.

\*\*\*\*\*

AFFAIRE N°18

DELIBERATION N°15440

RAPPORTEUR : Joseph MULE

**PROJET DE CREATION D'UNE TONNELLE EN BOIS AU LOGEMENT DE GARDIEN DU PARC DE LA MEDITERRANEE - AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL POUR SIGNER LA DEMANDE D'AUTORISATION D'URBANISME CORRESPONDANTE**

Vu l'avis exprimé par les commissions HORS COMMISSION

**LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE**

**DECIDE**

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la demande d'autorisation d'urbanisme pour la création d'une tonnelle en bois au logement de gardien du parc de la Méditerranée ci-annexée ainsi que toutes les pièces qui en seraient la suite ou la conséquence.

\*\*\*\*\*

AFFAIRE N°19

DELIBERATION N°15441

RAPPORTEUR : Jean-Sébastien VIALATTE

**CRÉATION D'UN MARCHÉ HEBDOMADAIRE DE PRODUITS BIO**

Vu l'avis exprimé par les commissions CULTURE, TOURISME

**LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE**

**DECIDE**

**DE CREER** Un marché forain hebdomadaire qui se tiendra tous les jeudis de 17h à 19h sur l'esplanade de la halle des sports du verger

**DE DONNER** Au Maire pouvoir de poursuivre l'exécution de la présente délibération en prenant tous les arrêtés et toutes les dispositions nécessaires

\*\*\*\*\*

AFFAIRE N°20

DELIBERATION N°15442

RAPPORTEUR : Jean-Sébastien VIALATTE

**CHOIX DES ATTRIBUTAIRES POUR LA MISE A DISPOSITION DES AUTORISATIONS TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC VILLE DE SIX-FOURS-LES-PLAGES**

Vu l'avis exprimé par les commissions HORS COMMISSION

**LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE**

**DECIDE**

**DE FIXER** Les redevances citées ci-dessus par emplacements

**DE PRENDRE** De l'attribution des emplacements n° 1, 2, 3, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11 et 12  
**ACTE** du domaine public pour l'activité de restauration pour une durée de 4 ans à compter du 1er Janvier 2019 au 31 Décembre 2022 sauf pour l'emplacement n°8 dont la durée est fixée à un an renouvelable sur demande expresse sur une période de 3 ans maximum

\*\*\*\*\*

AFFAIRE N°21

DELIBERATION N°15443

RAPPORTEUR : Jean-Sébastien VIALATTE

**MODIFICATION DELIBERATION N°153194 DENOMINATION "IMPASSE MERLO-PARODI"**

Vu l'avis exprimé par les commissions CULTURE, TOURISME

**LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE**

**DECIDE**

**DE** Le chemin privé, quartier Allègre « Impasse MERLO-PARODI ».

**DENOMMER**

\*\*\*\*\*

AFFAIRE N°22

DELIBERATION N°15444

RAPPORTEUR : Patrick PEREZ

**MISE A DISPOSITION D'UN LOGEMENT SOCIAL DE TYPE 4 SIS IMPASSE DES LILAS RESIDENCE LES LILAS - SIGNATURE D'UN BAIL -**

Vu l'avis exprimé par les commissions HORS COMMISSION

**LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE**

**DECIDE**

**D'ATTRIBUER** Le logement d'intégration de type 4 sis 142 Impasse des Lilas Résidence les Lilas à Monsieur Nicolas BOULAY à compter du 1er mars 2019.

**DE FIXER** le montant du loyer à 390,72 euros assorti d'une provision mensuelle pour charges de 35 euros.

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer ce bail.

\*\*\*\*\*

AFFAIRE N°23

DELIBERATION N°15445

RAPPORTEUR : Jean-Sébastien VIALATTE

**LANCEMENT D'UNE PROCEDURE DE MISE EN CONCURRENCE POUR L'ATTRIBUTION D'UN TERRAIN SITUÉ DANS LE BOIS DE LA COUDOULIERE ACCUEILLANT UN PARC D'AVENTURE**

Vu l'avis exprimé par les commissions HORS COMMISSION

**LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE**

**DECIDE DE LANCER** Une procédure de mise en concurrence pour l'attribution du terrain de 18 260 m<sup>2</sup> avec une zone fermée de 3000 m<sup>2</sup> situé dans le bois de la coudoulière.

**DE DIRE** Que la durée d'exploitation est fixée à TROIS ANS à compter du 1er juin 2019 avec une redevance minimum annuelle de 12 000 euros (douze mille euros) indexée sur l'augmentation du prix des billets.

\*\*\*\*\*

AFFAIRE N°24

DELIBERATION N°15446

RAPPORTEUR : Dominique DUCASSE

**CONVENTIONS D'UTILISATION DES LOCAUX DU COLLEGE REYNIER - COMPAGNIES DE THEATRE "LE PETIT THEATRE DE SOPHIE" ET "THEATRE DE FORTUNE"**

Vu l'avis exprimé par les commissions HORS COMMISSION

**LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE**

**DECIDE**

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les conventions relatives à l'utilisation des locaux du collège Reynier par les compagnies de théâtre « Le petit théâtre de Sophie » et « Théâtre de fortune » les mercredis du 03 septembre 2018 au 30 juin 2019.

\*\*\*\*\*

AFFAIRE N°25

DELIBERATION N°15447

RAPPORTEUR : Patrick PEREZ

**RENOUVELLEMENT DE LA MISE A DISPOSITION DU LOGEMENT DE TYPE 5 SIS CHEMIN DE PEPIOLE LES PRES -**

Vu l'avis exprimé par les commissions HORS COMMISSION

**LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE**

**DECIDE**

**DE FIXER** La durée de cette mise à disposition à TROIS ANS à compter du 1er avril 2019 assortie d'un loyer mensuel de 659,04 euros.

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer ladite convention.

\*\*\*\*\*

AFFAIRE N°26

DELIBERATION N°15448

RAPPORTEUR : Jean-Sébastien VIALATTE

**SOUTIEN A LA RÉOLUTION DU 101<sup>ème</sup> CONGRES DE L'AMF**

Vu l'avis exprimé par les commissions HORS COMMISSION

**Après débat contradictoire**

**LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE**

**DECIDE**

**DE SOUTENIR** La résolution finale qui reprend l'intégralité des points de négociation avec le gouvernement

\*\*\*\*\*

AFFAIRE N°27

DELIBERATION N°15449

RAPPORTEUR : Jean-Sébastien VIALATTE



**AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE PROJET DE SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE PROVENCE MEDITERRANEE ARRETE**

Vu l'avis exprimé par les commissions HORS COMMISSION

**LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE DES SUFFRAGES VALABLEMENT EXPRIMES**

**2 abstentions : Madame Bergeot- Pennacchio, Monsieur Tamburi  
DECIDE**

**DE DONNER** un avis favorable au projet de SCoT PROVENCE MEDITERRANEE arrêté par son Comité Syndical en date du 26 octobre 2018

**DE TRANSMETTRE** cet avis au Président du Syndicat Mixte SCoT PROVENCE MEDITERRANEE

\*\*\*\*\*

AFFAIRE N°28

DELIBERATION N°15450

RAPPORTEUR : Jean-Sébastien VIALATTE

**CONVENTION PASSÉE AVEC L'OFFICE NATIONAL DES FORETS RELATIVE AU CONTRÔLE DES OBLIGATIONS LÉGALES DE DÉBROUSSAILLEMENT**

Vu l'avis exprimé par les commissions ENVIRONNEMENT, PROPLETE

**LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE**

**D'EMETTRE** Un avis favorable sur la politique préventive que souhaite mettre en œuvre la commune relativement aux obligations légales de débroussaillage des propriétaires susceptibles d'être exposés aux incendies de forêt ;

**D'AUTORISER** La commune à signer et mettre en œuvre cette volonté par le biais d'une convention de partenariat avec l'Office National des Forêts ;

**DE PREVOIR** À son budget les crédits nécessaires à la bonne exécution des missions définies dans la convention ;

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant de signer tout document et acte relatif à cette convention et à sa mise en œuvre.

\*\*\*\*\*

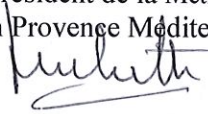
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h57.

Le Secrétaire de séance



Madame CASSAR

Le Député honoraire  
Maire des Six-Fours-Les-Plages  
Vice-Président de la Métropole  
Toulon Provence Méditerranée

  
Jean-Sébastien VIALATTE



